

**Organisation d'une fête, en collaboration avec les associations et institutions concernées,
permettant l'accueil des nouveaux retraités AVS**

Réponse à la motion de M. Marc Vuilleumier et consorts

Rapport-préavis N° 102

Lausanne, le 23 septembre 1999

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

La Municipalité propose de s'associer à l'organisation d'une manifestation destinée à marquer, chaque année, l'entrée dans l'âge de la retraite des habitants de Lausanne. Sa contribution consistera notamment en la mise à disposition des locaux nécessaires et en un apéritif.

2. Rappel de la motion Vuilleumier et consorts

Déposée le 24 novembre 1998 et développée le même jour¹, la motion du conseiller communal Vuilleumier et consorts demande à la Municipalité de s'associer à l'organisation d'une manifestation destinée à témoigner de l'intérêt que la collectivité porte à ceux de ses membres qui atteignent l'âge de la retraite. Aux yeux des motionnaires, l'entrée dans l'AVS correspond au début d'une période de vie nouvelle caractérisée à la fois par une disponibilité et un isolement accrus. Ils souhaitent que cette étape soit marquée par l'organisation d'une fête d'accueil donnant l'occasion aux nouveaux retraités de rencontrer les associations qui peuvent les intéresser, soit en tant que bénéficiaires de leurs services, soit comme bénévoles cherchant à offrir un peu de leur temps et continuant ainsi à participer à la vie locale.

¹ BCC, 1999, Tome 1, p.

3. Situation des retraités

Selon les estimations du Service des assurances sociales, quelque 1'100 personnes atteindront l'âge de la retraite (respectivement 62 et 65 ans) en 1999. Une bonne partie d'entre elles mettront fin à leurs activités professionnelles. Or l'emploi joue un rôle important dans notre société : producteur de ressources financières mais aussi relationnelles, il constitue un élément clé de l'identité des citoyens. Il leur confère à la fois un statut et une fonction sociale. A ce titre, il représente un facteur d'intégration capital. Son rôle peut aussi se mesurer au travers de son influence sur la relation que les individus entretiennent avec le temps. L'activité professionnelle organise et structure notre existence, dissociant le temps pour le travail de celui pour les repas, les loisirs, les vacances, la retraite, bref articulant vie privée et vie "publique". La disparition de cette contrainte est souvent attendue avec beaucoup d'impatience par les personnes actives. Mais aussi paradoxal que cela puisse paraître, la fin des activités professionnelles peut éveiller certaines appréhensions. La baisse du revenu, une cohabitation de chaque instant avec son partenaire, un certain isolement social ou encore la perspective des journées "vides" sont des données nouvelles que le nouveau retraité doit apprendre à gérer quotidiennement. L'amélioration de l'espérance de vie ainsi que de sa qualité rendent cet apprentissage chaque jour plus important. Il s'agit donc de rappeler aux nouveaux retraités que la fin du travail ne signifie pas la fin d'activités de toute sorte. Les individus pour qui l'activité professionnelle comptait beaucoup doivent apprendre à se trouver d'autres motivations, des centres d'intérêts différents ainsi qu'une place nouvelle au sein de la société. Utiliser et faire partager son expérience ainsi que ses connaissances constitue en ce sens une excellente façon de garder un rôle social, de se sentir utile vis-à-vis de la communauté.

Si ce phénomène de société — l'arrivée de retraités jeunes "de corps et d'esprit" — est relativement nouveau, la Ville de Lausanne consent depuis de nombreuses années des efforts importants pour donner une place et améliorer la qualité de vie de cette population. Comme le rappelle très justement la motion, l'aide au maintien à domicile, le soutien aux abonnés des TL, aux diverses activités culturelles et sportives ou encore les subventions à de multiples associations n'ont cessé de se développer. Le dynamisme d'associations telles que le Mouvement des Aînés, Pro Senectute (notamment via ses quatre centres de jour) ou l'AVIVO montre l'intérêt que la communauté en général porte aux troisième et quatrième âges. La Municipalité, qui reconnaît la spécificité des besoins de cette population mais aussi son rôle de transmission du savoir auprès des plus jeunes, se réjouit de voir des initiatives privées continuer à maintenir son intégration au sein de la cité lausannoise. Face à la richesse des prestations offertes aux retraités et des occasions de servir ses concitoyens par un engagement bénévole dans l'une ou l'autre de ces associations, la Municipalité estime tout à fait intéressant de provoquer, une fois par année, une rencontre entre nouveaux retraités et institutions/associations susceptibles de les concerner.

4. Organisation d'une manifestation accueillant les nouveaux retraités

La Municipalité propose de mettre gracieusement à disposition des associations, une fois par année, la salle Paderewski et la salle des Fêtes du Casino de Montbenon afin d'inviter toutes les personnes entrant en âge AVS durant l'année. Un apéritif sera offert par la Ville de Lausanne, tandis qu'un délégué de la Municipalité accueillera les nouveaux retraités. L'organisation de la manifestation sera placée sous la responsabilité des associations privées concernées.

5. Conséquences financières

Les conséquences financières se limiteront aux frais de l'apéritif et à la mise à disposition des salles nécessaires (Casino de Montbenon).

6. Conséquences sur l'effectif du personnel de l'administration communale

L'adoption de ce préavis n'exercera aucune influence sur l'effectif du personnel de l'administration communale.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 102 de la Municipalité, du 23 septembre 1999;
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse à la motion Vuilleumier et consorts, du 24 novembre 1998, relative à l'organisation d'une fête accueillant les nouveaux retraités AVS.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche